

ADR, ARBITRAGE ET CONTENTIEUX INTERNATIONAL

Pour une résolution sur mesure de tous vos litiges



FIDAL met à votre disposition une équipe d'avocats de formation internationale dédiée à la résolution des contentieux. Formée aux Modes Alternatifs de Règlement des Conflits (M.A.R.C. ou Alternative Dispute Resolution – ADR en anglais) et à l'arbitrage, notre équipe vous assiste dans la gestion de vos litiges pour régler ceux-ci au plus vite, à un moindre coût et au mieux de vos intérêts.

NOTRE APPROCHE

En amont du litige, dès la rédaction contractuelle, nous anticipons les difficultés par la mise en place de clauses de modes alternatifs amiables de règlement des litiges, de clauses d'arbitrage ou de clauses de juridiction appropriées à la nature du contrat.

A la naissance du litige, nous mettons en place une stratégie pré-contentieuse en vous assistant dans l'instruction de votre dossier et la mise en oeuvre de vos négociations directes.

En cas d'échec de celles-ci, nous vous représentons et vous assistons pendant toute la procédure :

- ▶ judiciaire, en première instance et en appel,
- ▶ d'arbitrage national ou international, institutionnel ou ad hoc

Nous nous chargeons le cas échéant, de l'exécution des décisions judiciaires ou arbitrales obtenues en France comme à l'étranger.

UNE PRIORITÉ DONNÉE AUX ADR

A l'instar des cabinets anglo-saxons disposant d'équipes spécialisées, notre équipe, parfaitement aguerrie aux techniques des ADR, a choisi de leur donner une priorité dans la gestion des contentieux qui lui sont confiés en vue d'optimiser ceux-ci dans l'intérêt de nos clients.

A tout moment, nous vous conseillons l'ADR le plus adapté à la nature du litige et à vos besoins et vous assistons dans l'initiation et la conduite de la procédure amiable correspondante.

NOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Notre équipe est composée d'avocats spécialisés en procédure judiciaire, ADR et Arbitrage.

Tous maîtrisent plusieurs langues et sont dotés de multiples expériences internationales (USA, Chine, Allemagne, Espagne, Amérique Latine, pays de l'Est, Afrique...).

L'équipe travaille de manière transversale avec l'ensemble des autres avocats du cabinet, couvrant ainsi toutes les questions juridiques, techniques et financières des dossiers contentieux complexes.

Selon la nature des litiges, elle s'associe également à des experts techniques ou financiers extérieurs afin de traiter de la façon la plus complète possible toutes les données des dossiers qui lui sont confiés.

L'équipe s'appuie par ailleurs sur un réseau de 90 bureaux FIDAL implantés sur le territoire français ce qui lui permet d'avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des juridictions nationales. Elle dispose également, en cas de besoin, d'un réseau de 150 correspondants à travers le monde.

NOTRE EXPERTISE CONFIRMÉE EN CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Notre équipe est en mesure de traiter toutes les questions procédurales, juridiques, techniques et financières des dossiers précontentieux et contentieux complexes, dans tous les secteurs de marchés et le cas échéant, impliquant plusieurs pays. Notre équipe intervient en contentieux judiciaire, notamment en :

- ▶ Droit des sociétés
- ▶ Droit commercial et droit des contrats
- ▶ Concurrence déloyale/contrefaçon
- ▶ Droit immobilier/baux commerciaux
- ▶ Droit pénal des affaires
- ▶ Droit des entreprises en difficulté
- ▶ Droit des assurances
- ▶ Droit financier

NOTRE EXPERTISE CONFIRMÉE EN ADR

Les ADR sont des techniques procédurales qui se distinguent des procédures judiciaires ou arbitrales classiques, les complètent ou s'y substituent, et comprennent notamment :

- ▶ La Médiation ;
- ▶ L'Expertise Amiable ou Early Neutral Evaluation ;
- ▶ La clause de décision contractuelle d'urgence ou les Dispute Boards ;
- ▶ Le med-arb...

Nous pratiquons d'ores et déjà tous ces outils depuis plusieurs années tant en qualité de conseil que de médiateur ou de tiers expert.

Les ADR présentent de grands avantages :

FIDAL a conduit une étude en partenariat avec L'American Arbitration Association (AAA) publiée en juin 2009 qui démontre l'intérêt économique des entreprises d'avoir recours aux ADR. Cette étude démontre notamment que le recours à la médiation permet de résoudre les contentieux avec :

- ▶ Une grande rapidité ;
- ▶ Un coût inférieur à celui d'une procédure classique ;
- ▶ Une grande souplesse de mise en place (possible à tout moment : dès la conclusion du contrat, à la naissance du litige, pendant ou après une procédure) ;
- ▶ Une garantie de confidentialité pour les parties ;
- ▶ L'implication, donc la maîtrise des parties dans la recherche d'une solution au litige ;
- ▶ Une exécution spontanée ;
- ▶ La préservation de la relation d'affaires entre les parties.

(cf. site internet www.fidal.fr rubrique :
Expertises, sous rubrique : Règlement des contentieux)

NOS SERVICES EN ADR

- ▶ Nous formons les équipes internes des entreprises à la médiation, l'arbitrage et autres modes alternatifs de règlement des litiges.
- ▶ Nous pratiquons des audits des contentieux pour les retraiter par la voie des ADR et diminuer leur impact sur les résultats de l'entreprise.
- ▶ Nous accompagnons nos clients dans tous les processus d'ADR
- ▶ Avec l'appui de nos équipes contrats internationaux, nous rédigeons les clauses les plus adaptées dans les contrats complexes.

NOTRE EXPERTISE CONFIRMÉE EN ARBITRAGE

L'équipe dispose également d'une grande expérience en arbitrage, national et international, ad hoc ou institutionnel tant en qualité de conseil que d'arbitre.

L'Arbitrage présente plusieurs avantages :

- ▶ Une possibilité de "choix sur mesure" des arbitres saisis du litige ;
- ▶ La possibilité pour les arbitres de trancher en équité avec l'accord des parties ;
- ▶ La confidentialité ;
- ▶ Une plus grande rapidité dans le rendu de la décision (sentence) ;
- ▶ En matière internationale, l'Arbitrage facilite de surcroît :
 - le règlement des questions de juridictions compétentes, de droit applicable, du lieu de la procédure... ;
 - l'exécution des sentences.

En matière d'arbitrage et ADR internationaux, notre équipe est notamment intervenue récemment en matière de :

- ▶ Droit des sociétés (conflits entre actionnaires, nullité de délibération des organes sociaux, garantie de passif)
- ▶ Droit des contrats (rupture brutale de contrats de distribution de marchandises)
- ▶ Droit des assurances (conflits entre compagnie d'assurance et associés, entre compagnie d'assurance et mandataire)
- ▶ Droit de l'informatique (conflit sur l'exécution d'un contrat de prestation informatique)
- ▶ Droit immobilier (baux commerciaux, contrat location gérance hôtelière...)
- ▶ Droit minier (conflit sur des contrats aval/amont d'exploration minière)
- ▶ Droit bancaire et financier (conflit sur recouvrement de créances)

Vos contacts :

Isabelle Vaugon

Associé
Responsable de l'activité ADR,
Arbitrage et Contentieux International
Tél. : +33 (0) 1 55 68 16 55
ivaugon@fidalinternational.com

Robin Castel

Associé
Tél. : + 33 (0) 1 55 68 17 17
rcastel@fidalinternational.com

Sandrine Grinholtz

Tél. : + 33 (0) 1 55 68 14 71
sgrinholtz@fidalinternational.com

Matthieu Dary

Tél. : + 33 (0) 1 55 68 15 20
mdary@fidalinternational.com

Vianney De Wit

Tél. : + 33 (0) 1 55 68 14 60
vdewit@fidalinternational.com



DROIT
FISCAL



DROIT
DES SOCIÉTÉS



DROIT
SOCIAL



CONCURRENCE
DISTRIBUTION



PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION



DROIT DU
PATRIMOINE



RÉGLEMENT DES
CONTENTIEUX



DROIT
PUBLIC



www.fidal.fr
www.fidal-avocats-leblog.fr

FIDAL, société d'avocats
Société d'exercice libéral
par actions simplifiée à directoire
et conseil de surveillance

Capital : 6 000 000 Euros
525 031 522 RCS Nanterre
TVA Union Européenne
FR 42 525 031 522 - NAF 6910Z

Siège social : 4-6 avenue d'Alsace
92400 Courbevoie - France
Tél : 01 46 24 30 30 - www.fidal.fr
Barreau des Hauts-de-Seine